



Dix journées qui ont fait le Québec — 1^{ère} conférence

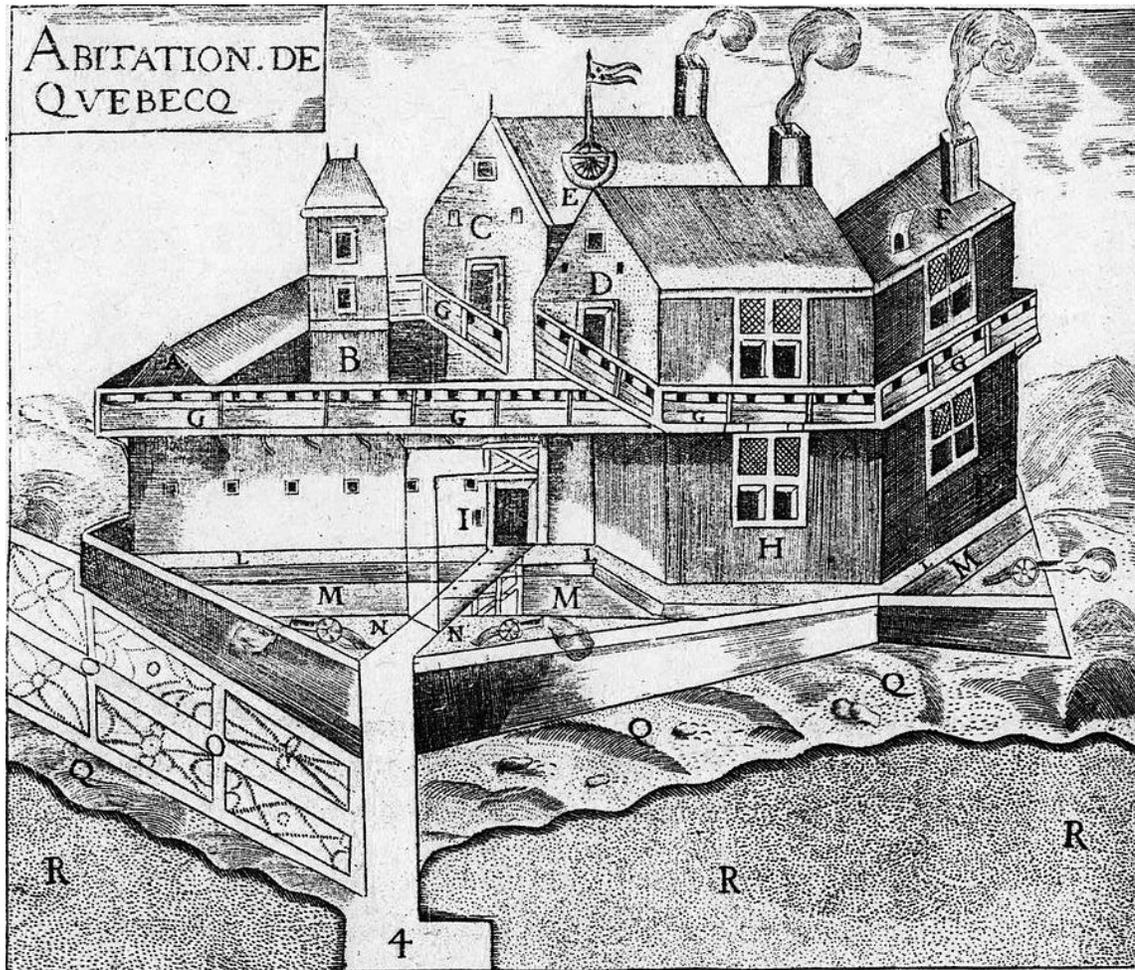
Le 3 juillet 1608 — La fondation de Québec : les Français s'installent en Amérique du Nord

Conférence prononcée le 13 octobre 2011 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invité : Jacques Lacoursière, historien

Texte publié le 23 novembre 2011

Depuis le 3 juillet 1608, il y a toujours eu, en Amérique du Nord, une présence francophone. Le petit poste de traite du début deviendra non seulement la capitale de la Nouvelle-France, mais aussi, pendant un certain temps, celle du Canada-Uni, puis celle de la province de Québec. Déjà, le 22 juin 1603, Samuel de Champlain avait visité Québec. Il était alors accompagné de François Gravé Du Pont, le capitaine du navire à bord duquel le futur Père de la Nouvelle-France faisait la traversée. Gravé Du Pont est un personnage important tant à la fin du XVI^e siècle qu'au tout début du XVII^e siècle. Il sera présent à Québec, lors de la capitulation de l'endroit aux mains des frères Kirke, en 1629. Pour Marcel Trudel, « son amitié indéfectible pour Champlain, les services personnels qu'il a rendus aux Récollets, l'aide qu'il a parfois apportée à l'exploration alors qu'il n'était chargé que de la traite, sa popularité auprès des sauvages, font de Gravé un personnage fort sympathique » [1]. L'historien Denis Vaugeois considère qu'il mériterait, bien plus que Pierre Du Gua de Monts, le titre de co-fondateur de Québec. C'est sans doute Gravé Du Pont qui serait à l'origine de l'apparition des toponymes Québec et Trois-Rivières sur la carte de 1601 de Guillaume Levasseur.



Dessin de l'habitation de Québec (Samuel de Champlain, 1613). Source : Wikimedia Commons, domaine public.

En 1603, Champlain visite la vallée du Saint-Laurent comme invité d'Aymar de Chaste, le titulaire du monopole de commerce. Gravé Du Pont ramenait deux Montagnais que Pierre de Chauvin de Tonnetuit avait amenés avec lui l'année précédente pour les présenter au roi de France. Après les réjouissances d'usage chez plusieurs nations indiennes, un des deux Montagnais prend la parole pour raconter la réception que lui et son compagnon ont reçue à Paris et « le bon traitement ». Il souligne que « sadite Majesté leur voulait du bien et désirait peupler leur terre et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois) ou leur envoyer des forces pour les vaincre. » Puis ce fut au tour d'Anadabijou, le chef des Montagnais ou Innus de la région, de prendre la parole. Selon Champlain, il « dit qu'il était



fort aise que sadite Majesté peuplât leur terre et fit la guerre à leurs ennemis, qu'il n'y avait nation au monde à qui ils voulaient plus de bien qu'aux Français ». [2] Analysant les propos d'Anadabijou, l'historien Alain Beaulieu parle de « pacte », mais avec un point d'interrogation ! La question est importante, puisque l'on peut se demander si la fondation de Québec fait partie de ce prétendu pacte et se situe en territoire revendiqué par les Montagnais. Pour Beaulieu, il s'agit bien d'un pacte. « La rencontre diplomatique de 1603, écrit-il, constitue un événement historique de grande importance, qui contribue à jeter les bases d'un réseau d'alliance franco-amérindien. Cette rencontre ouvre aussi la voie à un établissement d'une colonie française en Amérique du Nord et elle établit les fondements de la politique indienne de la France dans cette région, une politique où les Français aspirent à jouer le rôle d'arbitre parmi les nations autochtones. Ce rôle leur sera finalement reconnu en 1701, lors de la Grande Paix de Montréal. » [3]

Pour l'historienne Olive Patricia Dickason, il ne fait pas de doute qu'il s'agit bien aussi d'un pacte. « À l'époque, Champlain se joint aux célébrations de la victoire à l'invitation du chef montagnais Anadabijou et conclut avec lui et les siens un pacte d'amitié en vertu duquel les Français peuvent s'établir en pays montagnais, mais sans qu'il soit question d'un droit de propriété. » [4]

Dans son ouvrage *Des Sauvages*, où l'auteur raconte son voyage, Champlain décrit ainsi le site de Québec : « Nous vîmes mouiller l'ancre à Québec, qui est un détroit de ladite rivière de Canada (l'ancien nom du fleuve Saint-Laurent), qui a quelque trois cents pas de large ; il y a à ce détroit du côté du nord une montagne assez haute qui va en abaissant des deux côtés ; tout le reste est pays uni et beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme chênes, cyprès, bouilles (c'est-à-dire des bouleaux), sapins et trembles, et autres arbres fruitiers sauvages et vignes ; ce qui fait qu'à mon opinion si elles étaient cultivées, elles seraient bonnes comme les nôtres. Il y a le long de la côte dudit Québec des diamants dans des rochers d'ardoise qui sont meilleurs que ceux d'Alençon. » [5] Soulignons que, lorsque Champlain parle de diamants qu'il compare à ceux d'Alençon, il ne s'agit pas de vrais diamants, mais bien de cristaux de roche.

Champlain et Gravé Du Pont sont de retour en France, le 20 septembre de l'année 1603. Ils apprennent alors qu'Aymar de Chaste est décédé depuis quelques mois. Du Gua de Monts



héritera de son monopole au début du mois de novembre, avec le titre de lieutenant général. Sa commission précise que sont concernés les « côtes, terres et confins de l'Acadie, du Canada et autres lieux en Nouvelle-France » [6]. Il y a aussi, pour lui, l'obligation d'établir dans sa colonie soixante nouveaux colons chaque année. Pour financer son projet d'établissement, Du Gua De Monts met sur pied une compagnie commerciale qui regroupe des actionnaires de plusieurs ports de France. Comme il garde un mauvais souvenir de son voyage à Tadoussac en 1600, il songe à un établissement plus accueillant, plus facilement défendable et situé sur les côtes de l'Océan Atlantique.

Quant à Champlain, son choix favorisait un endroit sur le fleuve Saint-Laurent, peut-être Québec. Dans son imposant ouvrage *Le rêve de Champlain*, David Hackett Fischer écrit à ce sujet : « Champlain était attiré par la vallée du Saint-Laurent à cause de son grand fleuve et de l'abondance des fourrures. En remontant le fleuve, plaiderait-il, on se rapprocherait du sud avec son climat plus chaud et ses terres plus fertiles. Et si l'on se fiait aux témoignages des Indiens concernant les grandes masses d'eau à l'ouest, on trouverait peut-être de ce côté un passage vers la Chine. » [7] Tout comme Jacques Cartier avant lui et bien d'autres après lui, Samuel de Champlain rêvait de trouver le chemin qui conduirait au Japon et à la Chine. L'historien Gilbert Pilleul, qui, en 2008, était le secrétaire général de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, écrit dans le numéro d'avril 2008 de *Québecensia* de la Société historique de Québec : « La Nouvelle-France est née le 3 juillet 1608. Samuel de Champlain, qui vient d'arriver à Québec, étape ultime de sa troisième traversée de l'Atlantique, retrouve le lieu où Jacques Cartier avait hiverné. Le site est agréable et, jugeant cette pointe de Québec d'un grand intérêt stratégique, il ordonne immédiatement d'y bâtir une "habitation". Premier habitat permanent en Amérique du Nord, Québec, d'abord modeste habitation, devient rapidement la capitale de la Nouvelle-France, plus tard celle de la province, et demeure aujourd'hui le centre majeur – avec Montréal – de l'Amérique française (ou francophone). » [8]

Comme Du Gua De Monts était le chef, c'est son choix qui triomphera. L'Acadie sera donc le lieu de l'établissement. Pour l'historien Marcel Trudel, l'Acadie est un bon choix. « Quand les Français reviennent en Amérique du Nord en 1604, écrit-il dans le deuxième tome de son *Histoire de la Nouvelle-France*, c'est du côté de l'Acadie qu'ils se tournent



pour chercher un lieu qui réunisse les conditions idéales de colonisation : proximité de la mer, voisinage d'indigènes dociles, abondance de mines, fertilité du sol et cours d'eau qui puissent mener vers l'Asie. » [9]

Comme le voulait le roi Henri IV, le nouvel établissement ne devra accepter que « la religion catholique, apostolique et romaine, en permettant à chacun de pratiquer sa propre religion ». [10] Les Français s'établissent donc sur une île, l'île Sainte-Croix. La nouvelle colonie ne comprend que des hommes. L'endroit est facile à défendre. Même si, auparavant, Champlain avait repéré un autre endroit plus agréable, De Monts choisit l'île comme emplacement « temporaire ». Champlain est quand même séduit par l'île, un « lieu que nous jugeâmes le meilleur tant pour la situation, bon pays, que pour la communication que nous prétendions avec les sauvages de ces côtes et du dedans des terres », écrit-il. [11] Rapidement, on construit une habitation et l'on s'apprête à affronter l'hiver. Craignant une éventuelle attaque, De Monts fait installer des canons. Dès le début du mois d'octobre, la neige commence à tomber. Le scorbut fait son apparition et, sur les 79 Français présents à l'île Sainte-Croix, 35 meurent du « mal de terre », alors que 20 autres échappent de peu à la mort. Le lieu apparaît de plus en plus insalubre.

Décision est donc prise de déménager dans un lieu qui sera beaucoup plus agréable, Port-Royal que Samuel de Champlain avait déjà visité et décrit ainsi : « L'un des beaux ports que j'eusse vu en toutes ces côtes, où il pourrait avoir deux mille vaisseaux en sûreté ». [12] Le déménagement a lieu à la fin du mois d'août 1605. La charpente des maisons se retrouve à Port-Royal. De Monts décide de retourner en France, laissant le commandement de l'endroit à Gravé Du Pont. Quant à Champlain, il demeure dans la région pour « faire de nouvelles découvertes vers la Floride ». L'hiver 1605-1606 est moins désastreux : seulement douze décès reliés au scorbut sur les 45 Français présents à Port-Royal. L'endroit s'enrichit par l'arrivée d'une cinquantaine de recrues accompagnant Jean de Biencourt de Poutrincourt, qui avait obtenu de De Monts la concession du nouvel établissement. Poutrincourt avait alors le titre de lieutenant-gouverneur de l'Acadie. Parmi les arrivants, il y a Marc Lescarbot, un avocat et poète parisien, et l'apothicaire Louis Hébert. Une nouvelle vie commence pour Port-Royal. « Le sieur de Poutrincourt, affectionné à cette entreprise comme pour soi-même, écrit Lescarbot, mit une partie de ses



gens en besogne au labourage et à la culture de la terre, tandis que les autres s'occupaient à nettoyer les chambres et chacun à appareiller ce qui était de son métier. » [13]

Les hivers se suivent mais ne se ressemblent pas. Ainsi, celui de 1606-1607 fut, à Port-Royal, un des plus joyeux. Le scorbut fit peu de ravages. Champlain avait mis sur pied l'Ordre de Bon-Temps, que l'on peut considérer comme le premier club gastronomique en Amérique du Nord. Lescarbot fait appel à son talent de poète pour présenter les onze menus en vers. Mais cet Ordre aura la vie courte, puisque Du Gua De Monts verra son monopole annulé, avant même la fin de celui-ci. Le 24 mai 1607, les habitants de Port-Royal apprennent la chose et cela signifie pour eux un retour en France. Nombreux étaient les marchands qui n'acceptaient pas que le commerce des fourrures ne soit pas libre. Des bailleurs de fonds de De Monts avaient quitté sa compagnie. Ce qui expliquera que celle-ci soit acculée à la faillite. Au cours des mois de juillet et d'août, les Français quittent ce qu'ils avaient considéré comme un paradis.

De Monts ne lâche pas. Il avait certes perdu son monopole de la traite des fourrures, mais il tenait à continuer une présence française en Amérique du Nord. Il réussit à convaincre le roi Henri IV à lui accorder, à nouveau, un monopole, mais pour une année seulement. Comme il voulait demeurer en France pour surveiller ses affaires, il nomma Samuel de Champlain son « lieutenant » pour voir à l'établissement d'un poste de traite à Québec. Le 7 janvier 1608, Henri IV signe les lettres rétablissant le monopole de De Monts. Le texte précise les buts visés : « Sur l'avis qui nous a été donné par ceux qui sont venus de la Nouvelle-France de la bonté et fertilité des terres dudit pays et que les peuples de celui-ci sont disposés à recevoir la connaissance de Dieu, nous avons résolu de faire continuer l'habitation qui avait été ci-devant commencée audit pays, afin que nos sujets y puissent aller librement trafiquer. Et sur l'offre que le sieur de Mons, gentilhomme ordinaire de notre chambre et notre lieutenant général audit pays, nous aurait proposé de faire ladite habitation, en lui donnant quelque moyen et commodité d'en supporter la dépense, nous avons eu agréable de lui permettre et assurer qu'il ne serait permis à aucun de nos sujets qu'à lui de trafiquer de pelleteries et autres marchandises durant le temps d'un an seulement es terres, pays, ports, rivières et avenues de l'étendue de sa charge, ce que nous voulons



avoir lieu.» [14] Le texte permet aussi à De Monts d'arrêter ou faire arrêter les contrebandiers, de saisir leurs navires, etc.

Samuel de Champlain et sans doute François Gravé Du Pont font valoir à Du Gua De Monts plusieurs raisons qui militent en faveur de Québec, plutôt qu'en Acadie. L'historien Marcel Trudel résume ainsi ces raisons : « On serait mieux à l'abri de la concurrence européenne et le pays serait plus facile à défendre ; on profiterait de la ligue des indigènes, alliés à d'autres nations qui vivent sur les bords d'une mer intérieure ; la traite promettait d'y être plus fructueuse qu'en Acadie et c'est le Saint-Laurent qui offrait la plus grande possibilité de conduire en Asie. » [15] De plus, pour Champlain, une plus grande présence d'indiens faciliterait leur conversion au catholicisme. Pourtant, aucun prêtre ne fera partie de la première traversée. Enfin, le poste de Québec, à cause de l'hiver et du gel des eaux du fleuve Saint-Laurent, était isolé et quasi inaccessible six mois par année. Il existe toujours une certaine rivalité entre la France et l'Angleterre au sujet de leurs possessions en Amérique du Nord. La fondation de Jamestown, en 1607, facilite la formation d'un groupe de colonies anglaises dans la partie sud de l'Amérique. Aussi bien l'Angleterre et la Hollande sont à craindre. De plus, selon Champlain, l'Acadie serait plus difficile à défendre.

À partir de la mi-février 1608, De Monts commence à engager ceux qui sont prêts à se rendre à Québec pour travailler à l'établissement d'une habitation en Nouvelle-France, dans la partie qui s'appelle Canada, c'est-à-dire la vallée du Saint-Laurent. Leur engagement sera d'une durée de deux ans. Le contrat d'engagement précise que les signataires s'engagent à servir le sieur De Monts et qu'ils devront faire ce que lui ou ses remplaçants leur commanderont. Le contrat fixe aussi le salaire de chacun selon son métier. Les engagés seront nourris la durée de leur entente. Comme l'écrit David Hackett Fischer, « plusieurs jeunes gens seraient du voyage, et deux d'entre eux allaient jouer un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-France : Étienne Brûlé et Nicolas Marsolet. » [16] Pour Champlain, il était important que de jeunes Français aillent vivre chez les indigènes pour apprendre leur langue afin de ne pas être à la merci de traducteurs amérindiens qui parfois déformaient les propos tenus.



Champlain, qui a été nommé le lieutenant de De Monts en Nouvelle-France, et Gragé Du Pont quittent le port d'Honfleur en direction de Québec, au cours du mois d'avril 1608. Le premier effectue la traversée probablement à bord du *Don de Dieu*, le second commande *Le Lièvre*. Les deux hommes ont des tâches bien précises : Champlain doit établir un poste à Québec, alors que Gragé Du Pont fera la traite des fourrures à Tadoussac et devra ramener en France peaux et poissons pour financer le coût de l'établissement. Ce dernier arrive le premier à Tadoussac. Il y trouve un navire basque qui fait la traite des fourrures, malgré l'interdiction royale. Entre Français et Basques, la situation se détériore. Champlain raconte ainsi ce qui s'est passé : « Notre vaisseau ne put entrer dans le port pour n'avoir pas le vent et la marée propres. Je fis aussitôt mettre notre bateau hors du vaisseau pour aller au port voir si Pont-Gragé était arrivé. Comme j'étais en chemin, je rencontrai une chaloupe et le pilote de Pont-Gragé et un Basque, qui me venaient avertir de ce qui leur était survenu pour avoir voulu faire quelques défenses aux vaisseaux basques de ne traiter suivant la commission que le sieur de Mons avait obtenue de Sa Majesté, qu'aucun vaisseau ne pourrait traiter sans la permission du sieur de Mons, comme il était porté par celle-ci, et que nonobstant les significations que put faire Pont-Gragé de la part de Sa Majesté, ils ne laissaient pas de traiter la force à la main, et qu'ils s'étaient mis en armes et se maintenaient si bien dans leur vaisseau que, faisant jouer tous leurs canons sur celui de Pont-Gragé et tirant force coups de mousquets il fut fort blessé et trois des siens, dont il y en eut un qui mourut, sans que Pont-Gragé fit aucune résistance car, dès la première salve de mousquets qu'ils tirèrent il fut abattu par terre. Les Basques vinrent à bord du vaisseau et enlevèrent tout, le canon et les armes qui étaient dedans, disant qu'ils traiteraient nonobstant les défenses du Roi, et quand ils seraient prêts de partir pour aller en France, ils lui rendraient son canon et ses munitions, et que ce qu'ils en faisaient était pour être en sûreté. Entendant toutes ces nouvelles, cela me fâcha fort pour le commencement d'une affaire dont nous nous fussions bien passés. » [17] Comme un Basque était monté à bord du vaisseau de Champlain, ce dernier lui demande ce qu'il était venu faire. Réponse : aucune attaque contre le navire basque. Champlain se rend ensuite à terre rencontrer Gragé Du Pont qui était mal en point. « Nous considérâmes, ajoute Champlain, que nous ne pouvions entrer audit port que par force et que l'habitation ne fût perdue pour cette année. » [18] Puis le lieutenant de De Monts rendit visite au maître du navire basque où il fut bien traité. II



apprendra plus tard que quatre de ses hommes avaient été soudoyés par le Basque Darrerche.

Champlain emploie quelques jours à remonter la rivière Saguenay. Il apprend par des Indiens qu'en 50 jours environ, on peut atteindre une mer salée qui conduit peut-être en Asie. Le 30 juin, dans une barque, il quitte Tadoussac pour Québec, laissant le *Don de Dieu* qui ne peut remonter le fleuve. Tout au long du voyage, il note les différents endroits qu'il voit sur la rive nord : l'île aux Lièvres, l'île aux Coudres, la rivière du Gouffre, le cap de Tourmente « où l'eau commence à être douce », puis l'île d'Orléans. Champlain est surtout intéressé par la chute Montmorency. Il la décrit ainsi : « Du côté nord, elle (l'île) est fort plaisante pour la quantité de bois et de prairies qu'il y a, mais il est fort dangereux d'y passer, à cause de la quantité de pointes et de rochers qui sont entre la grande terre et l'île, où il y a quantité de beaux chênes et noyers en quelques endroits et à l'embouchure des vignes et autres bois comme nous avons en France. Ce lieu est le commencement du beau et bon pays de la grande rivière. (...) Au bout de l'île, il y a un torrent d'eau du côté du nord qui vient d'un lac qui vient à quelque dix lieues dedans les terres et qui descend de dessus une côte qui a près de 25 toises de haut, au-dessus de laquelle la terre est unie et plaisante à voir, bien que dans le pays on voit de hautes montagnes qui paraissent être éloignées de 15 à 20 lieues. » [19]

Samuel de Champlain arrive à Québec, le 3 juillet 1608. Comme je le disais au début de ma conférence, depuis ce moment-là, il y a toujours eu une présence francophone en Amérique du Nord. Il faut se demander qui a fondé Québec ? Est-ce Champlain seul ? Est-ce Pierre Du Gua de Monts ? Ou les deux ? Mais qui sont ces deux personnages ? Commençons par Champlain. On ignore la date de sa naissance. Celle-ci a lieu entre 1567 et 1580. Plusieurs historiens privilégient l'année 1570. Dans le premier tome du *Dictionnaire biographique du Canada*, Marcel Trudel écrit : « Il serait né vers 1570, peut-être en 1567, ou plus tard, vers 1580. » [20] Quant à Fischer, après une analyse détaillée des différentes hypothèses concernant la date de naissance de Champlain, il déclare : « J'en conclus que Champlain est né vers 1570, plus ou moins quelques années. » [21] Ce n'est là qu'un item de ce que l'on appelle « l'énigme Champlain ». Était-il de naissance noble ? Fischer se demande si le futur « Père de la Nouvelle-France » ne serait pas un des enfants naturels du roi Henri IV. Il vaut

la peine que je cite Fischer à ce sujet. « On sait qu'Henri le Grand était généreux envers ses amis, mais les nombreuses gratifications dont Champlain et les siens profitèrent constituaient des actes d'une largesse extraordinaire. On se demande pourquoi. À quoi tenait cette relation particulière entre le grand roi, cette famille aux humbles origines et ce jeune homme de rang modeste ? (...) Il se peut également que Champlain et le roi aient eu un lien privilégié. Longtemps, des historiens ont allégué que Samuel de Champlain était le fils illégitime de quelque grand personnage. (...) Une rumeur selon laquelle Champlain était le fils du roi était même parvenue aux oreilles des Algonquins de la vallée du Saint-Laurent. L'un d'entre eux aurait affirmé que Champlain le lui avait dit de lui-même. Les Indiens se sont transmis cette croyance par la tradition orale pendant des siècles. » Pour Fischer, si Champlain était le fils d'Henri IV, cela expliquerait bien des choses. « Notamment, ajoute-t-il, la raison pour laquelle, en dépit des recherches de nombreux spécialistes, on n'a jamais trouvé de documents attestant sa naissance ou son baptême. » Et le plus récent biographe de Champlain conclut : « Sans Henri IV, il n'y aurait pas eu le Champlain que nous connaissons. » [22]

Voyons maintenant le rôle joué par Pierre Du Gua De Monts. Son biographe Guy Binot donne à son ouvrage le sous-titre de *Gentilhomme Royannais. Premier Colonisateur du Canada. Lieutenant Général de la Nouvelle-France*. [23] Pour ce spécialiste de l'histoire de Royan, il ne fait pas de doute que c'est Du Gua De Monts qui a fondé Québec. Le titre du XVII^e chapitre est clair : « Pierre Dugua fait fonder Québec par Champlain ». Ce dernier écrit d'ailleurs en parlant de De Monts : « Je le conseillai et lui donnai avis de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, duquel j'avais une bonne connaissance. Il s'y résolut. Or après que par plusieurs fois le sieur de Mons m'eut discoursu de son intention touchant les découvertures, prit résolution de continuer une si généreuse et vertueuse entreprise, quelques peines et travaux qu'il y eut par le passé. Il m'honora de sa lieutenance pour le voyage. » [24] Du Gua De Monts n'est pas présent lors de la fondation de Québec. Il était déjà allé en Acadie. Auparavant, il avait remonté le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Tadoussac avec Chauvin et Gravé Du Pont et il avait trouvé l'hiver trop rigoureux. En 2008, lors des célébrations marquant le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, Pierre Du Gua De Monts fut considéré comme le cofondateur de la ville. Dans son *Histoire de la Nouvelle-*



France, Trudel avait déploré le fait que De Monts avait été « injustement oublié ». « C'est lui, ajoute-t-il, qui, à ses frais, envoie Champlain construire l'Habitation de Québec et qui en assure le maintien jusqu'en 1612. » Et l'historien conclut : « Sans de Monts, on peut présumer qu'il n'y eût pas eu de Champlain. » [25]

Arrivé à Québec, la première démarche de Champlain est de choisir un endroit où construire une habitation. « Je n'en pus trouver de plus commode ni de mieux situé que la pointe de Québec, ainsi appelée des Sauvages, laquelle était remplie de noyers. Aussitôt, j'employai une partie de nos ouvriers à les abattre pour y faire notre habitation, l'autre à scier des ais, l'autre à fouiller la cave et faire des fossés, et l'autre à aller quérir nos commodités à Tadoussac avec la barque. La première chose que nous fîmes fut le magasin pour mettre nos vivres à couvert, ce qui fut promptement fait par la diligence de tout un chacun et le soin que j'en eus. » [26] Dans quelques instants, nous verrons que Champlain a échappé à un complot. Mais, auparavant arrêtons-nous à la construction de l'habitation, telle que décrite pas celui qui commandait la place. « Je fis continuer notre logement qui était de trois corps de logis à deux étages. Chacun contenait trois toises de long et deux et demie de large. (Une toise mesurait six pieds, soit près de deux mètres) avec une belle cave de six pieds de haut. Tout autour de nos logements, je fis faire une galerie par-dehors au second étage, qui était fort commode, avec des fossés de 15 pieds de large et de six de profondeur et au dehors des fossés je fis plusieurs pointes d'éperon qui enfermaient une partie du logement, là où nous mîmes nos pièces de canon, et devant le bâtiment il y a une place de quatre toises de large et six ou sept de long, qui donne sur le bord de la rivière (c'est-à-dire le fleuve). Autour du logement, il y a des jardins qui sont très bons et une place du côté du Septentrion qui a quelque cent ou cent vingt pas de long, 50 ou 60 de large. » [27]

Champlain devait se rappeler de son séjour à Port-Royal, alors qu'il créait l'Ordre de Bon-Temps. Il s'était alors rendu compte que, si on mangeait frais et non des légumes ou des viandes salées, on se portait mieux. C'est sans doute pour cette raison qu'il se dépêcha de faire des jardins, il l'écrit d'ailleurs dans le livre second de ses œuvres. « Pendant que les charpentiers, scieurs d'ais et autres ouvriers travaillaient à notre logement, se souvient-il, je fis mettre tout le reste à défricher autour de l'habitation, afin de faire des jardinages pour y semer des grains et graines pour voir comment le tout succéderait d'autant que la terre



paraissait fort bonne. » [28] Son dessin de l'habitation indique la présence de six jardins. Il fait semer du blé, puis du seigle. Il fait transplanter des vignes sauvages, des vignes locales, espérant pouvoir faire du vin. Plus tard, Pierre Boucher parlera du vin que l'on fabrique avec les raisins de ces vignes, un « gros rouge qui tache ». [29]

C'est quelques jours après son arrivée à Québec que Champlain échappe à la mort. Il parle de « quelques jours après que je fus audit Québec ». Fischer situe l'événement « à la fin de l'été et au début de l'automne 1608 ». [30] Il contredit alors son personnage. Laissons encore une fois Champlain décrire lui-même ce qui est arrivé. La citation est un peu longue, mais elle vaut la peine qu'on s'y arrête, car l'événement est peu connu et il aurait pu avoir des conséquences tragiques. « Il y eut un serrurier qui conspira contre le service du Roi, qui était, m'ayant fait mourir et s'étant rendu maître de notre fort, le mettre entre les mains des Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac, où les vaisseaux ne peuvent passer plus outre pour n'avoir la connaissance du passage ni des bancs et des rochers qu'il y a en chemin. Pour exécuter son malheureux dessein, sur l'espérance de faire ainsi sa fortune, il suborna quatre de ceux qu'il croyait être des plus mauvais garçons, leur faisant entendre mille faussetés et espérances d'acquérir du bien. Après que ces quatre hommes furent gagnés, ils promirent chacun de faire en sorte que d'attirer le reste à leur dévotion, et que pour lors je n'avais personne avec moi avec qui j'eusse fiance, ce qui leur donnait encore plus d'espérance de faire réussir leur dessein, d'autant que quatre ou cinq de mes compagnons en qui ils savaient que je me fiaais, étaient dedans les barques pour avoir égard à conserver les vivres et commodités qui nous étaient nécessaires pour notre habitation. Enfin, ils surent si bien faire leurs menées avec ceux qui restaient qu'ils devaient les attirer tous à leur dévotion, et même mon laquais leur promettant beaucoup de choses qu'ils n'eussent su accomplir. Étant donc tous d'accord, ils étaient de jour en jour en diverses résolutions comment ils me feraient mourir, pour l'en pouvoir être accusés, ce qu'ils tenaient difficile, mais le Diable leur bandant à tous les yeux et leur ôtant la raison et toute la difficulté qu'ils pouvaient avoir, ils arrêterent de me prendre au dépourvu d'armes et de m'étouffer ou de donner la nuit une fausse alarme et, comme je sortirais, de tirer sur moi et que par ce moyen ils auraient plutôt fait qu'autrement. Tous promirent les uns aux autres de ne pas se découvrir, sous peine que le premier qui en ouvrirait la bouche serait



poignardé, et dans quatre jours, ils devaient exécuter leur entreprise, avant que nos barques fussent arrivées, car autrement ils n'eussent pu venir à bout de leur dessein. Ce même jour, arriva l'une de nos barques où était notre pilote appelé le capitaine Le Testu, homme fort discret. Après que la barque fut déchargée et prête à s'en retourner à Tadoussac, il vint à lui un serrurier appelé Noray, compagnon de Jean Duval, chef de la trahison, qui lui dit qu'il avait promis aux autres de faire tout ainsi qu'eux, mais qu'en effet il n'en désirait pas l'exécution et qu'il n'osait s'en déclarer, et ce qui l'en avait empêché était la crainte qu'il avait qu'ils ne le poignarderaient. Après qu'Antoine Noray eut fait promettre audit pilote de ne rien déclarer de ce qu'il dirait, d'autant que si ses compagnons le découvraient ils le feraient mourir, le pilote l'assura de toutes choses et qu'il lui déclarât le fait de l'entreprise qu'ils désiraient faire, ce que Noray fit tout au long, lequel pilote lui dit : "Mon ami, vous avez bien fait de découvrir un dessein si pernicieux, et vous montrez que vous êtes homme de bien et conduit du Saint-Esprit, mais ces choses ne peuvent passer sans que le sieur de Champlain le sache pour y remédier et je vous promets de faire tant envers lui qu'il vous pardonnera et à d'autres et, de ce pas, dit le pilote, je le vais trouver sans faire semblant de rien et, vous, allez faire votre besogne et entendez toujours ce qu'ils diront et ne vous souciez du reste." Aussitôt le pilote me vint trouver en un jardin que je faisais accommoder et il me dit qu'il désirait me parler en un lieu secret où il n'y eut que nous deux. Je lui dis que je le voulais bien. Nous allâmes dans le bois où il me conta toute l'affaire. Je lui demandai qui lui avait dit. Il me pria de pardonner à celui qui lui avait déclaré, ce que je lui accordai, bien qu'il dût s'adresser à moi. "Il craignait, dit-il, que vous vous missiez en colère et que vous l'eussiez offensé." Je lui dis que je savais mieux me gouverner que cela en de telles affaires et qu'il le fit venir pour l'ouïr parler. Il y fut et l'amena tout tremblant de crainte qu'il avait que je lui fisse quelque déplaisir. Je l'assurai et lui dis qu'il n'eût point de peur et qu'il était en lieu de sûreté et que je lui pardonnais tout ce qu'il avait fait avec les autres, pourvu qu'il dit entièrement la vérité de toutes choses, et le sujet qui les y avait mus. Rien, dit-il, sinon qu'ils s'étaient imaginé que rendant la place entre les mains des Basques ou Espagnols, ils seraient tous riches et qu'ils ne désiraient plus aller en France et me conta le surplus de leur entreprise. Après l'avoir entendu et interrogé, je lui dis qu'il s'en allât à ses affaires. Cependant, je commandai au pilote qu'il fit approcher sa chaloupe, ce qu'il fit, et après je donnai deux bouteilles à un jeune homme et qu'il dit à ces quatre galants



principaux de l'entreprise que c'était du vin de présent que ses amis de Tadoussac lui avaient donné et qu'il leur en voulait faire part, ce qu'ils ne refusèrent et furent sur le soir en la barque, où il leur devait donner la collation. Je ne tardai pas beaucoup après y aller et je les fis prendre et arrêter attendant le lendemain. Voilà donc mes galants bien étonnés. Aussitôt, je fis lever un chacun (car il était sur les dix heures du soir) et leur pardonné à tous, pourvu qu'ils me disent la vérité de tout ce qui s'était passé, ce qu'ils firent et après je les fis retirer. Le lendemain, je pris toutes leurs dépositions les unes après les autres devant le pilote et les mariniers du vaisseau, lesquelles je fis coucher par écrit, et ils furent fort aises à ce qu'ils dirent, d'autant qu'ils ne vivaient qu'en crainte, pour la peur qu'ils avaient les uns des autres, et principalement de ces quatre coquins qui les avaient séduits, et depuis ils vécurent en paix, se contentant du traitement qu'ils avaient reçu, comme ils déposèrent. Ce jour, je fis faire six paires de menottes pour les auteurs de la sédition, une pour notre chirurgien appelé Bonnerme, une autre pour un autre appelé La Taille, que les quatre séditieux avaient chargés, ce qui se trouva néanmoins faux, ce qui fut occasion de leur donner la liberté. Ces choses étant faites, j'emmenai mes galants à Tadoussac et priai Pont-Gravé de me faire ce bien de les garder, d'autant que je n'avais encore de lieu de sûreté pour les mettre et que nous étions empêchés à édifier nos logements, et aussi pour prendre résolution de lui et d'autres du vaisseau de ce que nous aurions à faire là-dessus. Nous avisâmes qu'après qu'il aurait fait ses affaires à Tadoussac, il s'en viendrait à Québec avec les prisonniers où nous les ferions confesser devant leurs témoins. Et, après les avoir ouïs, ordonner que la justice en fut faite selon le délit qu'ils auraient commis. Je m'en retournai le lendemain à Québec pour faire diligence de parachever notre magasin pour retirer nos vivres qui avaient été abandonnés à tous ces bêtises qui n'épargnaient rien, sans considérer où ils en pourraient trouver d'autres quand ceux-là manqueraient, car je ne pouvais donner remède avant que le magasin ne fût fait et fermé. » [31]

Champlain amène les séditieux à confesser leur projet d'assassinat. Certains maudissent Jean Duval qui avait agi comme le chef. Retournons au texte de Champlain. « Ledit Duval ne sut que dire, sinon qu'il méritait la mort et que le contenu ès informations était véritable et qu'on eût pitié de lui et des autres qui avaient adhéré à ses pernicieuses volontés. Après que Pont-Gravé et moi, avec le capitaine du vaisseau, le chirurgien, maître, contremaître



et autres mariniers, nous eûmes oui leurs dépositions et confrontations, nous avisâmes que ce serait assez de faire mourir ledit Duval, comme le motif de l'entreprise, et aussi pour servir d'exemple à ceux qui restaient de se comporter sagement à l'avenir en leur devoir, et afin que les Espagnols et Basques, qui étaient en quantité au pays, n'en fissent trophée, et les trois autres condamnés à être pendus, et cependant les ramener en France entre les mains du sieur de Mons, pour leur être fait plus ample justice, selon ce qu'il aviserait, avec toutes les informations et la sentence, tant dudit Jean Duval qui fut pendu et étranglé audit Québec et sa tête mise au bout d'une pique pour être placée au lieu le plus éminent de notre fort, que des trois autres renvoyés en France. » [32] Gravé Du Pont quitta Tadoussac le 19 septembre suivant, ramenant en France les trois complices de Duval. Ils passèrent quelques mois emprisonnés avant d'obtenir la grâce royale.

Voilà comment est né Québec ! On pourrait se demander ce qui serait arrivé si Duval et les trois autres avaient réussi à assassiner Samuel de Champlain. Comme c'était Pierre Du Gua De Monts qui finançait l'habitation et qu'il avait mis sa confiance en Champlain, aurait-il trouvé quelqu'un d'autre ? La fondation de Québec aurait-elle été compromise ou, tout simplement, annulée ? Il y a un proverbe chinois qui affirme qu'un historien, c'est un prophète tourné vers le passé. Je laisse à d'autres le plaisir de formuler des réponses à savoir ce qui serait survenu de Québec si Champlain était décédé suite à un attentat.

Nous avons vu qu'en 1603, le chef montagnais Anadabijou avait, disons, autorisé les Français à s'établir dans la vallée du Saint-Laurent. Vers la fin de l'été 1608, des Montagnais viennent visiter l'installation des Français. Il y eut aussi la venue d'Algonquins. Fischer note que, « au cours de l'été et de l'automne 1608, Champlain et les Indiens du Saint-Laurent contractèrent donc une alliance, mais avec des objectifs dissemblables. Accord qui allait peser longtemps sur le cours des choses. » [33]

Heureusement, la région de Québec séduit Champlain. « Pour ce qui est du pays, écrit-il, il est beau et plaisant, et apporte tous de grains et graines à maturité, y ayant de toutes les espèces d'arbres que nous avons en nos forêts par deçà, et quantité de fruits, bien qu'ils soient sauvages pour n'être cultivés, comme noyers, cerisiers, pruniers, vignes, framboises, fraises, groseilles vertes et rouges, et plusieurs autres petits fruits qui y sont assez bons. Aussi y a-t-il plusieurs sortes de bonnes herbes et racines. La pêche de poisson



y est en abondance dans les rivières, où il y a quantité de prairies et gibier, qui est en nombre infini. » [34]

Le pays est certes beau, mais le premier hiver à Québec a été désastreux. Scorbut et dysenterie seront responsables du décès de plusieurs. Champlain en fait mention dans la seconde partie de son récit. « Les maladies de le terre, écrit-il, commencèrent à prendre fort tard, qui fut en février jusqu'à la mi-avril. Il en fut frappé 18 et il en mourut dix, et cinq autres de la dysenterie. Je fis faire ouverture de quelques-uns pour voir s'ils étaient offensés comme ceux que j'avais vus dans les autres habitations. On trouva la même chose. Quelque temps après, notre chirurgien mourut. Tout cela nous donna beaucoup de déplaisir, pour la peine que nous avons à panser les malades. » [35] Le 5 juin 1609, arrive à Québec le gendre de Gravé Du Pont. Il ne trouve que huit survivants sur les 28 qui demeuraient dans l'habitation. Il lui apprend que son beau-père était à Tadoussac. Champlain décide alors d'aller le rencontrer. Gravé Du Pont lui dit que le sieur De Monts lui demande de rentrer en France et d'aller le voir. Mais avant de traverser l'océan, Champlain décide de se rendre dans le pays des Iroquois, en compagnie de Montagnais. « J'y irais, dans une chaloupe avec vingt hommes. (...) Je fis accommoder une chaloupe de tout ce qui était nécessaire pour faire les découvertes du pays des Iroquois, où je devais aller avec les Montagnais, nos alliés. » [36] Des Algonquins et des Hurons se joignirent aux Montagnais et aux Français. À la toute fin du mois de juillet, Champlain et les deux Français qui l'accompagnent s'apprêtent à combattre les Iroquois. Ce sont les seuls à posséder des arquebuses. L'engagement se terminera par une victoire. Champlain venait de remplir la promesse du roi Henri IV, mais le cofondateur de Québec (si l'on tient compte du rôle joué par Pierre Du Gua De Monts) ne se doutait pas qu'il venait de poser un geste qui pèsera lourd dans les décennies à venir. Dans ses *Voyages de Samuel de Champlain*, publiés aux Presses universitaires de France en 1951, l'historien Hubert Deschamps explique ainsi que Champlain ne pouvait pas faire une alliance avec des Indiens. « Si l'on voulait pouvoir s'installer dans le pays, y trafiquer, découvrir l'origine des fleuves et peut-être la route de la Chine, il fallait se lier avec les Sauvages d'une amitié solide et véritable. Or l'expérience de Champlain lui avait appris qu'on pouvait y parvenir seulement en leur rendant service. Il avait noté chez les Sauvages du Maine que ces nations ne donnent qu'en



donnant si ce n'est à personnes qui les ayant obligés, comme de les avoir assistés en leurs guerres. » [37]

L'automne 1609 voit Champlain en France. Il rencontrera le sieur De Monts, ainsi que le roi. Ce dernier n'acceptera pas de renouveler le monopole de De Monts et, pendant des années, Québec ne sera exclusivement, selon l'historien Marcel Trudel, qu'un hangar à fourrures.

Pour moi, c'est soit à la fin de l'année 1617 ou au début de l'année suivante que Samuel de Champlain se mérite le titre de « Père de la Nouvelle-France ». Pour la première fois, il trace le portrait des ressources que l'on peut tirer de la colonie. Son énumération aurait dû séduire les membres de la Chambre du Commerce. Mais l'intérêt de ces messieurs était ailleurs.

Laissons à David Hackett Fischer le soin de tirer une conclusion. « La plus grande réalisation de Champlain, affirme-t-il, n'est pas sa carrière d'explorateur, ni sa réussite comme fondateur. Ce qu'on retient de lui, c'est le leadership exemplaire qu'il a mis au service de l'humanité. C'est ce qui a fait de lui une figure d'envergure dans l'histoire moderne. C'est l'héritage qu'il nous a laissé à tous. » [38] Il faut souligner, en terminant, que Samuel de Champlain avait beaucoup de respect pour les Premières Nations, Il ne fait pas de doute que, pour lui, ceux que l'on appelait encore les Sauvages étaient des humains comme lui. Comme le fait remarquer Gilbert Pilleul, si Champlain « emploie le terme Sauvages pour les désigner – comme tous les gens de son époque – c'est non pas pour opposer des gens de culture à des gens de nature, mais parce qu'il constate que leur culture est celle de personnes vivant en pleine symbiose avec la nature. » [39]

Merci.



Le texte de cette conférence est publié sous la licence [Creative Commons – Attribution - Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Pour en savoir plus

À l'intention de celles et ceux qui veulent en savoir plus sur la fondation de Québec, sur Samuel de Champlain, sur Pierre Du Gua De Monts, voici quelques titres d'ouvrages qui sont importants :

Tout d'abord, le superbe volume sur Champlain, publié en 2004, sous le titre *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, aux éditions Nouveau Monde et Septentrion. C'était Raymonde Litalien et Denis Vaugois qui en assumaient la direction.

Le rêve de Champlain, de David Hackett Fischer, une brique de 995 pages, publiée chez Boréal, en 2011.

Samuel de Champlain. Les Fondations de l'Acadie et de Québec. 1604-1611. Texte français moderne établi, annoté et présenté par Éric Thierry. Septentrion, 2008, 290 p.

Le Pierre Dugua de Mons, Gentilhomme Royannais. Premier Colonisateur du Canada. Lieutenant Général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612, de Guy Binot, aux éditions Bonne Anse, en 2004.

Notes

- [1] Trudel, Marcel. *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1, page 356, mot : Gravé Du Pont, François.
- [2] Champlain, Samuel de. *Des Sauvages. Texte établi, présenté et annoté par Alain Beaulieu et Réal Ouellet*, Typo, 1993, p. 96.
- [3] Beaulieu, Alain. « La naissance de l'alliance franco-amérindienne », in *Champlain. La naissance de l'Amérique française*, sous la direction de Raymonde Litalien et Denis Vaugeois. Paris et Québec, 2004, page 158.
- [4] Dickason, Olive Patricia. *Les Premières Nations du Canada*. Éditions du Septentrion, 1996, p. 96.
- [5] Champlain, Samuel de. *Des Sauvages...* pp. 125-126.
- [6] MacBeath, George. *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1. p. 300, mot : Du Gua De Monts, Pierre.
- [7] Fischer, David Hackett. *Le rêve de Champlain*. Boréal, 2011, p. 165.
- [8] Pilleul, Gilbert. « Samuel de Champlain, fondateur de Québec et père de la Nouvelle-France », in *Québecensia*, avril 2008, p. 3.
- [9] Trudel, Marcel. *Histoire de la Nouvelle-France. II - Le comptoir 1604-1627*. Fides, 1966, p. 18.
- [10] Thierry, Éric. *Samuel de Champlain. Les fondations de l'Acadie et de Québec. 1604-1611*. Les Éditions du Septentrion, 2008, p. 72.
- [11] *Idem*, page 12.
- [12] Lescarbot, Marc. *Histoire de la Nouvelle-France*. Paris, Tross, 1866, tome 2, page 521.
- [13] Cité in *Québecensia*, avril 2008, page 19.
- [14] *Idem*, page 19.
- [15] Trudel, Marcel, *op. cit.*, p.152.
- [16] Fischer, *op. cit.*, p. 279.
- [17] Thierry, *op. cit.*, p.161.
- [18] Thierry, *op. cit.*, p. 162.
- [19] Thierry, *op. cit.*, p. 167.
- [20] Trudel, Marcel, *D.B.C.*, 1 : 192.
- [21] Fischer, *op. cit.*, p. 679.
- [22] Fischer, *op. cit.*, pp. 57-60.
- [23] Binot, Guy, *Pierre Du Gua De Monts. Gentilhomme Royannais. Premier colonisateur du Canada. Lieutenant général de la Nouvelle-France de 1603 à 1612*, 2004, page 139.
- [24] Thierry, *op. cit.*, p. 157.



[25] Trudel, Marcel. *op. cit.*, p. 452.

[26] Thierry, *op. cit.*, pages 167 et 170.

[27] Thierry, *op. cit.*, p. 175.

[28] Thierry, *op. cit.*, p. 178.

[29] Boucher, Pierre. *Histoire véritable et naturelle...* Société historique de Boucherville, 1964, p. 52.

[30] Fischer, *op. cit.*, p. 289.

[31] Thierry, *op. cit.*, pp. 170-173.

[32] Thierry, *op. cit.*, p. 173.

[33] Fischer, *op. cit.*, p. 293.

[34] Thierry, *op. cit.*, p. 185.

[35] Thierry, *op. cit.*, pp. 184-185.

[36] Thierry, *op. cit.*, pp. 186-187.

[37] Deschamps, Hubert. *Les voyages de Samuel de Champlain*. P.U.F., 1951, p. 19.

[38] Fischer, *op. cit.*, p. 614.

[39] Pilleul, Gilbert, *op. cit.*, p. 6.